

Réunion du 2 septembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président  
Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Rémi BERTRAND

**N° CP/2013/583 - Protection de la nature - 2342**  
**Acquisition de terrains de nature environnementale à**  
**LIMERSHEIM et WISSEMBOURG-ALTENSTADT**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve :

. l'acquisition dans le cadre du schéma départemental de protection des espaces naturels, de deux parcelles de terrain cadastrées sous section 28 n° 9 et 10 à LIMERSHEIM, d'une superficie totale de 28 a 32 ca, moyennant le versement à la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Alsace d'indemnités d'un montant total de 1 769 € et frais divers

. l'acquisition de sept parcelles de terrain cadastrées sous section H n° 288, 305, 319, 320, 416, 417 et 624 à WISSEMBOURG-ALTENSTADT, d'une superficie totale de 1 ha 30 a 60 ca, au titre du partenariat qui lie le Département au Conservatoire des sites alsaciens (CSA) pour la préservation du site de la Lauter, à l'intérieur du périmètre de l'arrêté préfectoral de protection du biotope de la Lauter, moyennant le versement aux propriétaires concernés d'indemnités d'un montant total de 5 240,10 € et frais divers

- consent la gestion ultérieure des parcelles situées à WISSEMBOURG-ALTENSTADT par bail emphytéotique d'une durée de trente-six ans au profit du CSA

- dit que les actes seront passés en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ces acquisitions.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130902-79838-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 12/09/13